

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Maire de Jouy-en-Josas (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-79 portant sur la subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoint de Centres de Gestion pour 2025

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024



Délibération 2024 – 79

Objet

Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints de Centres de Gestion pour 2025

L'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion (ANDCDG) produit régulièrement des études techniques sur toutes les questions relevant des compétences des centres de gestion. Ses différentes commissions travaillent à la demande de la Fédération Nationale des Centres de Gestion, permettant ainsi aux Présidents de prendre leurs décisions en s'appuyant sur des études approfondies, ou sur sollicitation des pouvoirs publics d'apporter un éclairage issu de la pratique.

En 2023, l'association a ainsi été consultée et a fourni à la Fédération Nationale des Centres de Gestion diverses études.

L'ANDCDG a également eu l'occasion de produire des contributions (écrites ou dans le cadre d'auditions de ses membres) sur :

- Le projet de réforme de la fonction publique (62 propositions ont été adressées au ministère de la transformation et de la fonction publiques,
- Les secrétaires généraux de mairie.

Le Conseil d'administration a souhaité l'émergence de plusieurs réseaux professionnels :

- Des Ateliers de direction générale,
- Le réseau Déontologie laïcité,
- Le réseau des conseillers en droit non statutaire,
- Le réseau des chargés de communication,
- Le réseau médiation,
- Le réseau des conseillers en organisation,
- Le réseau Archives et réseau protection des données,
- Le réseau instances médicales et réseau référents handicap,
- Le réseau des conseillers en évolution professionnelle et groupe de travail des secrétaires généraux de mairie,
- Le réseau attractivité de la fonction publique,
- Et enfin le réseau sur l'IA et ses impacts métiers.

Le fonctionnement de cette association repose sur :

- Les cotisations de ses membres : 154 actifs et 27 retraités adhéraient en 2023 pour un montant total de 6 030 €,
- Les subventions versées chaque année par les Centres de gestion : en 2023, 76 centres ont versé des subventions pour un montant total de 56 525 €,
- Et la participation des partenaires à l'assemblée générale annuelle (78 500 € en 2023).

En 2023, les dépenses de l'association représentaient un montant de 181 973.61 €. Elles sont constituées essentiellement par les charges d'exploitation liées notamment à l'organisation des réunions du conseil d'administration, du bureau, des commissions, et de l'assemblée générale. Les frais généraux représentent 34.74 % des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre à cette association aux compétences techniques reconnues de poursuivre son activité, il est proposé au Conseil d'administration de maintenir pour 2025 le même montant de subvention accordé depuis 2015, soit 3 000 €.

Le Conseil est donc sollicité pour inscrire au budget prévisionnel pour 2025 un montant de 3 000 € au titre de la subvention accordée à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts et les activités de l'ANDCDG,
- Vu la demande de subvention de l'Association,
- Considérant l'intérêt de soutenir les activités de l'Association,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Inscrit au Budget prévisionnel 2025 un montant de 3 000 € au titre de la subvention accordée à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion ;
- Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux